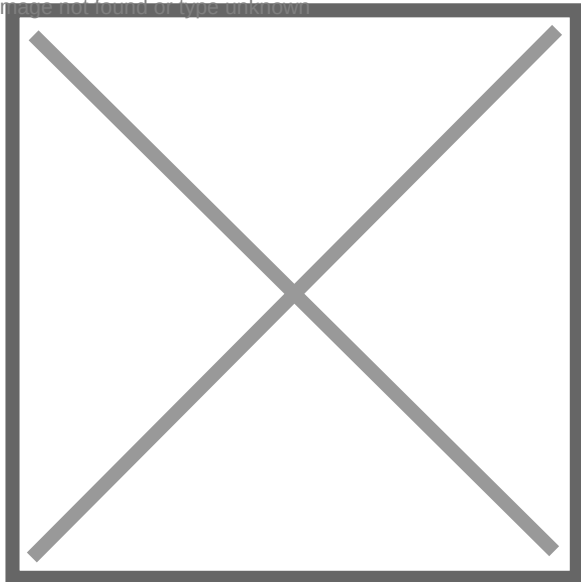


Image not found or type unknown



Type de visas après la transcription

Par **aminouche**, le **06/03/2008** à **01:40**

bonjour pourriez vous m'aider je suis perdu sur type de visas après que ma demande de transcription a été acceptée et on a obtenu le livret famille quelqu'un a passé par cette étape et s'est marié ? comment je remplis mon formulaire pour obtenir la plus longue durée possible en France ? merci d'avance pour vos réponses *

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **02:00**

Bonjour, le visa demandé est [s] le visa long séjour [/s] excepté pour les ressortissants algériens qui peuvent demander un visa court séjour. La délivrance du visa est de droit à compter de la transcription. Par la suite vous pourrez demander la carte de séjour "vie privée et familiale" d'une durée de un an renouvelable. Restant à votre disposition.

Par **aminouche**, le **06/03/2008** à **02:15**

bonsoir d'après ce que tu me dis je dois faire un visa long séjour après je demande une carte de séjour ? merci beaucoup et est-ce que tu as déjà essayé un visa long séjour et s'est marié avec lui ? comment pourcentage de réussite de cette demande ? merci beaucoup

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **02:24**

Bonsoirrrnsi vous votre transcription a été effectuée et que vous avez reçu votre livret de famille la délivrance du visa long séjour est de droit.rnrnEn résumé rendez vous au consulat pour obtenir le formulaire de demande de visa long séjour. Remplissez-le, fournissez les pièces justificatives et déposez le au consulat. Ensuite il suffit de patienter un peu et vous aurez le sésame pour venir en France.rnrnJe pourrai alors vous souhaitez[fluo] la bienvenue en France!!![fluo]rnRestant à votre disposition

Par **aminouche**, le **06/03/2008 à 02:44**

merci bq pour ta réponce sa me fai vraiment plaisir rnla derniere ketion rnc koi le dossier de dossier g pa le droi a lérreur par ce ke je v le payé chère si fai une erreur rnmertci infiniment sa fai plaisir de parlé avec des gen comme toi

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 02:52**

Bonsoir,rnrnVoici le lien vous présentant le formulaire de demande de visa long séjour (faire un copier/coller)
:rnrn<http://www.onlineformapro.com/espaces/entreprise/formulai/contrats/visalong.pdf>rnrnDe plus vous êtes exonéré du paiement du visa.rnrnRendez vous au consulat ils vous aideront et puis n'oubliez pas votre conjoint.rnrnRestant à votre disposition.

Par **aminouche**, le **06/03/2008 à 02:55**

et c quoi le dossier joindre genr les papier kil fau être pris en sur tt les orégeneau de ma femme je peu savoir c quoirnje méscuse vraimen vraimen si je vou dérange rnmerci boucou

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 03:03**

Tout dépend du pays dont vous êtes ressortissant.rnrnMais je ne comprends pas pourquoi vous ne vous rendez pas au consulat ils vous indiqueront la marche à suivre...rnrnEn général il faut un photocopie des pages 1 à 5 et des visas entrant et sortant de l'espace schengen du passeport, 3 photocopies d'identité et photocopie du livret de famille.rnrnIl faudra vous présenter avec les originaux en votre possession.rnrnMais bon mieux vaut vous rendre au consulat les pièces peuvent variés d'un pays à l'autre. Ils ne vont pas vous manger vous savez...rnrnRestant à votre disposition

Par **aminouche**, le **06/03/2008 à 03:06**

hahaha non c qpa ketion ki von me mangé mais jaimrai bien le savoir a kelkin kki a déjà

l'expérience et un connaisseur dans ce domaine et je suis d'Algérie. En conclusion je vous souhaite tout ce qui est bon dans votre vie. Merci beaucoup, beaucoup. J'ai beaucoup de choses grâce à toi. Merci beaucoup et ta réponse pour cette démarche. Il faut mieux adresser directement au consulat. Merci beaucoup et bonne nuit à la prochaine. nchalah

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 03:18**

Bonsoir. Si vous êtes ressortissant [fluo]algérien, il vous faut demander un visa court séjour [fluo]. Bonne chance et comme je le dis toujours... restant à votre disposition.

Par **aminouche**, le **06/03/2008 à 16:25**

bonjour, merci beaucoup. Alors, il me faut un visa de courte durée. Après, je demande une carte de séjour. Que Dieu soit avec moi. Merci beaucoup.

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 21:32**

avec plaisir!! Bonne continuation

Par **choknad**, le **19/03/2008 à 14:19**

bonjour citoyenalpha, moi je viens d'avoir ma transcription. Mon mari est en Algérie et on souhaite qu'il vienne en septembre. CHALLAH. Quel genre de demande de visa il doit faire ? et de combien dure le visa ? 3 mois ou 6 mois ? merci

Par **citoyenalpha**, le **19/03/2008 à 15:40**

Bonjour, Votre mari doit demander [fluo]un visa court séjour [fluo]auprès du consulat de France en Algérie. Si vous avez obtenu la transcription de votre mariage, son visa devrait être disponible dans les deux mois. Passé ce délai, vous pourrez saisir la commission des recours qui doit vous faire parvenir sa réponse dans les deux également. Restant à votre disposition.

Par **choknad**, le **19/03/2008 à 15:48**

ok merci, et la durée du visa est de combien ? car si elle est seulement de 3 mois, il vaut mieux attendre avant de la faire car on souhaite rentrer début septembre.

Par **citoyenalpha**, le **19/03/2008** à **16:56**

Bonjourrrrrle visa de court séjour n'est valable que 3 mois. rrrrrIl appartiendra à votre mari de faire une demande de carte de séjour temporaire mention "vie privée et familiale" auprès de la préfecture dont vous dépendez avant l'expiration du délai.rrrrrRestant à votre disposition.

Par **choknad**, le **19/03/2008** à **17:09**

pourquoi ne peu t'il pas faire une demande de visa de 6 mois? merci

Par **Farida 6478**, le **25/03/2008** à **11:39**

Bonjour rnje suis une femme algérienne qui a epousée un Français en algérie sans faire le ccm et publication des bons ,car nous nous sommes pas informé par ces nouvelles lois ,bon mnt on a envoyé le dossier de transcription ,mon mari a etait convoqué pour audition et il a deja fait et moi j'attend mais d'ici le mois de juin que je trouve que ce delai est tres loin surtout on attend deja plus de 6 mois ,rnma question est ce qu'il peuvent nous refuser la transcription du livret de famille pour que je puisses après faire mon visa et rejoindre mon mari rnsvp repondez moi !!!